

Loi de programmation sur la dépendance : 5^{ème} risque, la grande (dési) illusion ?

Alors que de grands espoirs nés du Rapport Libault faisaient espérer la création d'un 5^{ème} risque, Edouard Philippe à l'issue du séminaire gouvernemental du lundi 29 avril 2019, a jeté un grand froid en déclarant : « nous allons créer finalement, **non pas une nouvelle branche de la sécurité sociale, non pas un nouveau risque mais un dispositif extrêmement puissant** ».

La fédération Adessadomicile regrette ce rétropédalage du gouvernement alors qu'enfin tous les ingrédients semblaient réunis pour donner naissance à une 5^{ème} branche de la sécurité sociale relative à la prise en charge des personnes âgées. **Il s'agit pourtant bien d'un risque, au même titre que la maladie, ce qui implique une couverture dans les mêmes conditions.**

Nous avons là l'occasion de répondre également aux urgences de l'accompagnement à domicile puisqu'une écrasante majorité des français souhaite vieillir chez soi.

Mais dans son allocution, le Premier ministre fait référence « *a un dispositif extrêmement puissant pour financer le reste à charge ou même de trouver des places* »... en Ehpad.

Adessadomicile estime qu'encore une fois le choix des français n'est pas respecté.

En proposant un accompagnement global de la personne, en apportant à la fois une aide, des soins et un soutien pour tous, les SAAD, les SSIAD, les SPASAD, les CSI, sont pourtant des acteurs majeurs de la l'ingénierie sociale en France.

Comme nous le rappelions lors de notre communiqué de presse du 15 mars 2019, la légitimité de nos entreprises associatives tient aussi :

- à la satisfaction des personnes accompagnées,
- au professionnalisme et à la qualification des intervenants à domicile,
- à la connaissance des caractéristiques propres de l'intervention au domicile des personnes,
- au lien étroit tissé avec les aidants familiaux,
- à la proximité et au lien social.

Alors que le soutien financier de 550 millions d'euros pour l'aide et l'accompagnement à domicile préconisé par le rapport Libault reste largement insuffisant, cette nouvelle annonce de ne pas créer une 5^{ème} branche de la sécurité sociale fait naître une très forte inquiétude pour la prise en charge de la perte d'autonomie et plus particulièrement celle à domicile.

Adessadomicile restera donc extrêmement vigilante quant aux moyens légaux et financiers qui seront alloués à ce « dispositif » et ce de manière pérenne, sans quoi toute solution pour accompagner dignement les personnes ayant fait le choix de vieillir à domicile serait illusoire.

- **Contact Presse :**

Adessadomicile : David Zeisler – 01 40 84 68 79 – d.zeisler@adessadomicile.org

À propos d'Adessadomicile

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, elle représente plus de 350 entreprises associatives et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 30 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne, Adessadomicile ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire. En savoir plus sur adessadomicile.org